

Radio-télédiffusion des délibérations de la Chambre

endroit prononcer un discours, et j'ai appris que dans cette petite communauté la télévision communautaire s'employait à télédiffuser les séances du conseil municipal. On m'a raconté qu'au fur et à mesure que se déroulait cette séance du conseil municipal, si d'occasion le débat s'enflammait et se rapprochait des préoccupations des gens, la population affluait dans la salle du conseil pour être plus près de ses représentants et les entendre discuter entre eux. Cela me paraît l'exemple d'une réussite dont est capable la télévision dans le sens d'un rapprochement du peuple avec ses représentants et avec les mesures qu'ils peuvent adopter.

Je crois que si nous tentons cette expérience, les gens redécouvriront le Parlement. Et nous lui aurons rendu service à ce Parlement, parce que nous l'aurons revalorisé par notre audace à télédiffuser les débats. Nous revaloriserons ce Parlement et le peuple, comme à Ferme-Neuve, viendra vers lui et viendra davantage vers nous parce qu'il aura redécouvert que nous voulons le servir ici au Parlement du Canada.

[Traduction]

● (2100)

M. Howard Johnston (Okanagan-Kootenay): Monsieur l'Orateur, je prends la parole ce soir en ma qualité de député d'Okanagan-Kootenay et rien de plus, représentant d'un secteur géographique, élu pour la deuxième fois pour représenter les quelque 100,000 personnes qui habitent dans cette région. Au cours de mes deux mandats, je me suis opposé à la télévision des débats de la Chambre des communes. C'était en 1966 et 1967 alors que la télévision faisait ses débuts et paraissait promettre certaines des possibilités que vient d'exposer le ministre qui m'a précédé. Pourtant, les choses ont changé maintenant puisqu'un grand nombre de personnes se sont jointes à celles qui considèrent la télévision comme quelque chose de moins important que ce qu'on nous a décrit dans bien des discours comme celui qu'on vient d'entendre.

Je voudrais commencer par une citation quelque peu cynique. On la doit à un citoyen de la Colombie-Britannique qui selon certains, devrait avoir hâte de voir nos débats télévisés. Il écrit pour le *Sun* de Vancouver et le magazine *Maclean's*. Il s'agit de Allan Fotheringham. Ce n'est pas nécessairement un ami des conservateurs ni de moi-même. Je ne partage pas tout son cynisme mais je pense que les premières lignes de l'article qu'il a écrit dans la dernière livraison du *Maclean's* conviennent bien au débat de ce soir. En voici un extrait.

La grande chose que le gouvernement a inventé, c'est le mythe. Un parti au pouvoir qui est capable de faire passer une idée creuse pour une réalité, réussit une opération fructueuse. C'est pourquoi, au moment où la Chambre des communes aborde l'année 1977, les libéraux inscrivent en tête de leurs projets législatifs la télévision des débats du Parlement. Il existe une très bonne raison pour que les libéraux, qui ont tellement hésité à se montrer dans toute leur vérité à un public curieux, réclament avec tant d'ardeur cette mesure désintéressée. La télévision des débats des Communes est maintenant inoffensive puisqu'il ne s'y passe plus rien d'important.

Je ne suis pas tout à fait d'accord avec la dernière ligne, mais je crois que les premières phrases décrivent assez bien les véritables objectifs du projet qu'on nous a soumis. Nous avons beaucoup entendu parler d'ouverture, mais je crois plutôt les propos de M. Fotheringham que les commentaires que nous venons d'entendre.

Il ne faudrait pas considérer la télévision des débats des Communes comme un simple progrès technique, car elle touche l'essence même de notre gouvernement démocratique. Je crois que notre régime de gouvernement représentatif dans

le cadre d'une monarchie constitutionnelle et responsable devant les représentants élus, offre encore les meilleurs garanties de démocratie. C'est pour cela qu'il convient de l'apprécier et de le protéger.

A ce propos, il faut rappeler que la première Chambre des communes n'était pas en sûreté tant qu'elle n'a pas été suffisamment puissante pour refuser l'entrée de ses lieux à un certain nombre de personnes. Je sais que certains des plus ardents défenseurs de la télédiffusion des débats de la Chambre s'opposeraient avec acharnement à une intervention directe de la reine, du gouverneur ou même d'un membre de l'autre chambre, si cela devait faire un jour l'objet d'un débat à la Chambre. Pourquoi, dans ce cas, sont-ils prêts à accueillir avec tant d'enthousiasme et d'un œil si peu critique une technologie et des techniciens qui exerceront un énorme pouvoir sur chacun d'entre nous. C'est une chose que je ne comprends pas.

Ce projet, s'il est mis à exécution, altérera le statut privilégié dont nous jouissons depuis longtemps, en tant que députés. Il faudra régler d'importantes questions de privilège avant de permettre toute télédiffusion des débats de la Chambre. J'ose croire que d'autres députés reviendront sur ce point au cours du débat.

Toutefois, une croyance populaire voudrait que la démocratie représentative soit en quelque sorte inférieure à la démocratie directe. C'est ce qui a été reformulé ici même ce soir. On persiste à croire que la démocratie directe a pris naissance il y a longtemps dans l'âge d'or de la Grèce et que d'une façon ou d'une autre, toute formule subséquente est inférieure à la formule originale. Comme c'est le cas de toute période dite de l'âge d'or, il est impossible de l'envisager sans nostalgie et sans envie de retrouver ce qui est perdu à tout jamais.

Du fait de son immense pouvoir de capter l'attention et de divertir, la télévision est considérée par un bon nombre comme le moyen de remettre la démocratie entre les mains du peuple d'un pays vaste et peuplé.

Au cours de la vingt-septième législature, lorsque la question a été soulevée et que la venue des caméras de télévision à la Chambre semblait éminente, un journaliste m'a demandé: «N'aimeriez-vous pas communiquer avec vos mandants par l'entremise de la télévision?» Le ton de sa question ne permettait pas de réponse négative. Et, pourtant, la question comportant deux suppositions implicites qu'il convenait d'examiner. Premièrement, la supposition que mes commettants finiraient par me voir par l'entremise de la télévision. On m'a assez souvent retranché des reportages émanant d'ici pour que je sache que les chances d'être bien traité par la presse sont bien minces en effet. Je n'espère même pas que les photographes et les monteurs me traiteront mieux que ne le font les journalistes.

Il y a toutefois une différence essentielle entre les reportages télévisés et la presse écrite. Le député qu'oublie les journalistes, peut se présenter à ses commettants de plusieurs autres façons. Il peut participer à des manifestations locales, prendre la parole à des réunions qu'il a convoquées, et écrire des articles pour les journaux locaux ou des lettres à la rédaction et, en dernier ressort, il peut même placer des annonces dans les journaux locaux. De même, le hasard lui sert en quelque sorte de tribunal de dernière instance, lui permettant d'établir qu'il était présent et a pris part aux débats parlementaires.